



Compte rendu de la sixième réunion du Comité de Suivi du Plan Stratégique National (PSN) et de Coordination du Réseau National de la Politique Agricole Commune (PAC) 2023-2027

Mercredi, le 28 janvier 2026 dans le local 'Al Scheier' à Betzdorf

Liste de présence

Prénom	Nom	Organisation
Martine	Hansen	Ministre
Nico	Antony	CONVIS s.c.
Roger	Barthelmy	SER
Philip	Birget	ANF
Lea	Bonblet	MECB
Françoise	Bonert	MA - Réseau national de la PAC
Sandra	Cellina	ANF
Jeff	Dondelinger	MA - Autorité de gestion
Marc	Fiedler	IVV
Jo	Govaerts	Point de contact pour le Luxembourg
Christian	Hahn	LWK
Sebastian	Hans	MA - Autorité de gestion
Caroline	Hervé	Point de contact pour le Luxembourg
Anne	Hoffmann	Vereenegung fir Biolandwirtschaft Lëtzebuerg a.s.b.l.
Claude	Hostert	Luxinnovation
Rachel	Krier	Natur- & Geopark Mëllerdall pour les zones de protection des eaux
Sarah	Mathieu	GAL Zentrum Westen pour les régions LEADER
Caroline	Merten	ALVA
Sarah	Mignolet	Point de contact pour le Luxembourg
Daniela	Noesen-Steiger	Vereenegung fir Biolandwirtschaft Lëtzebuerg a.s.b.l.
Azra	Oncic	SER
Guy	Reiland	LTA
Tom	Schaul	MECB
Christine	Schneider	SER
Laurent	Spithoven	SEBES pour les zones de protection des eaux
Conny	Van de Sluis	Fédération Horticole Luxembourgeoise
Joe	Vrehen	ASTA

1. Mot de bienvenue

Mme la Ministre Martine Hansen, Monsieur Jeff Dondelinger (Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture, MA) et Mme Caroline Hervé (Commission européenne, COM) souhaitent la bienvenue aux membres du comité.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé, avec la proposition de reporter le point 5 relatif à l'évaluation de l'approche LEADER à une prochaine réunion.

3. Rapport annuel de performance 2025

Le SER présente le rapport annuel de performance (RAP) pour l'année financière 2025 (cf. présentation).

La Chambre d'agriculture (LWK) souligne qu'il est préjudiciable de réduire les montants versés en fonction de la demande. Il serait nécessaire de **garantir le niveau des paiements des primes environnementales**. Elle insiste en outre sur l'importance de **cibler les aides agricoles** vers les agriculteurs qui en ont le plus besoin, à savoir les **agriculteurs actifs**.

La Ministre précise qu'en raison d'une **forte demande pour certaines primes, les budgets alloués ont été épuisés**. Conformément aux dispositions réglementaires, les indemnités ont dès lors été réduites proportionnellement. Le ministère a entrepris les démarches nécessaires pour **programmer les primes concernées sous forme d'aides d'État**, ce qui permet de **garantir le niveau des paiements** aux agriculteurs. Au cours des dernières années, quatre interventions ont ainsi été sorties du cofinancement et financées intégralement par le budget national.

4. Activités d'évaluation 2026 dans le cadre de la PAC

Le MA présente les activités d'évaluation planifiées pour l'année 2026 (cf. présentation).

5. Résultats de l'évaluation de l'approche LEADER

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine réunion.

6. Présentation : la PAC post-27

Les représentantes de la COM se présentent et remercient le MA pour l'invitation à la réunion du comité (cf. présentation).

Elles présentent la PAC-post 2027 sur base de la proposition de juillet 2025, avec un focus sur les paiements directs, l'architecture verte et les zones rurales.

Concernant le budget alloué au Luxembourg, **la LWK s'interroge sur la pertinence de l'intitulé de l'intervention « aide au revenu »**, compte tenu de l'absence d'indexation des aides versées. Au cours des dernières années, les coûts des intrants agricoles ont fortement augmenté. Par contre, **le budget de la PAC diminue à chaque réforme**, alors que **les exigences imposées aux agriculteurs augmentent**. Selon la LWK, le fait de regrouper la politique agricole commune au sein d'un plan unique pour la prochaine période de programmation reviendrait, dans la proposition de la COM, à **mettre fin à la seule politique véritablement commune encore existante**. La COM prend note des observations formulées par la LWK.

Le MECB demande si l'ensemble des politiques européennes est concerné par la proposition **d'intégrer différents fonds dans des plans nationaux**. La COM précise que les politiques suivantes sont concernées : agriculture, développement régional (Feder et fonds de cohésion), migration frontières et sécurité, sociale, pêche et affaires maritimes.

Le MA demande quelles interventions contribuent à l'objectif rural. La COM indique que **10% des fonds « non réservés » devront être utilisés au bénéfice des zones rurales**. Les interventions sont encore à définir plus précisément.

La LWK souligne qu'en raison de la structure des exploitations concernées, **la proposition actuelle du DABIS entraînerait l'application de la dégressivité à environ 80% des jeunes agriculteurs**, ce qui enverrait un signal négatif et d'incohérence dans un contexte où l'objectif est d'encourager la reprise des exploitations par les jeunes. La Ministre relève en outre qu'au Luxembourg, **un nombre significatif d'exploitations repose sur l'activité conjointe de plusieurs familles**. Dans le cadre de la proposition actuelle, **la dégressivité serait appliquée au niveau de l'exploitation considérée comme une entité unique**, ce qui pourrait affecter simultanément deux familles. En l'absence d'exceptions prévues dans le cadre de la dégressivité, **ces familles seraient particulièrement affectées par la réduction des paiements**. La Commission est consciente de la problématique particulière du Luxembourg concernant la prime accordée aux Jeunes Agriculteurs, qui les amène plus rapidement au seuil de dégressivité. Elle souligne que ces propositions sont en cours de discussion entre les colégislateurs.

Le MECB demande s'il est opportun **d'établir une liste regroupant l'ensemble des exigences obligatoires** relevant des *Statutory Management Requirements* (SMR) de la PAC. La COM répond que les exigences réglementaires sont énumérées à l'annexe I du [règlement COM\(2025\)560](#). Les États membres précisent, dans leur plan stratégique national (PSN), **les modalités mises en place afin de garantir la conformité avec les exigences énoncées à l'annexe I** du présent règlement.

Un membre du comité **interroge la COM sur l'interprétation du terme « durable »** dans le cadre **des aides à l'investissement**. La COM précise que cela englobe la durabilité économique, environnementale ou sociale.

7. Workshop : défis et besoins de l'agriculture luxembourgeoise pour la PAC post-27

Dans le cadre d'un atelier interactif, les participants ont été invités à se répartir autour de trois tables thématiques :

1. Soutien aux exploitations agricoles,
2. Environnement et agriculture, et
3. Développement rural.

Dans une première étape, chaque groupe a identifié, les défis et besoins auxquels l'agriculture luxembourgeoise est confrontée. Dans une seconde étape, les participants ont été invités à associer à ces enjeux des interventions pertinentes de la politique agricole. Les résultats du workshop sont présentés ci-dessous.

Groupe 1 : Soutien aux exploitations agricoles

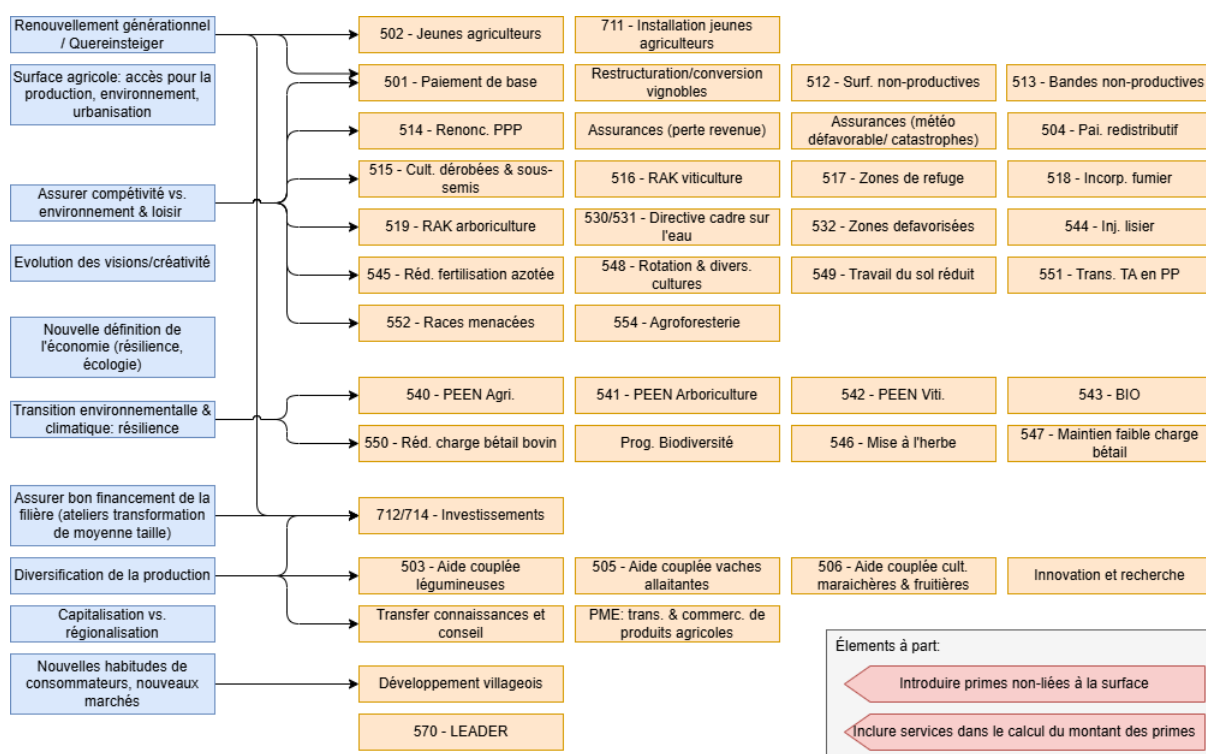
Les besoins et défis identifiés par le premier groupe concernent :

- ✂ le renouvellement générationnel,
- ✂ l'équilibre entre compétitivité, environnement et loisirs,
- ✂ la transition environnementale et climatique, notamment la résilience,
- ✂ l'assurance d'un financement adéquat de la filière (notamment les ateliers de transformation de taille moyenne),
- ✂ la diversification de la production, et
- ✂ l'évolution des habitudes de consommation et l'émergence de nouveaux marchés.

Le groupe a associé chaque intervention de la politique agricole à un ou plusieurs défis ou besoins identifiés. En conclusion, les besoins et défis n'ont que peu évolué par rapport à la période précédente. Toutefois, chaque intervention actuelle répond à un besoin spécifique et contemporain, illustrant ainsi la raison d'être de l'ensemble des mesures, dont aucune ne peut être considérée comme superflue.

Les interventions correspondantes sont présentées dans la figure suivante :

Figure 1 Résultats du groupe 1



Groupe 2 : Environnement et agriculture

Les besoins et défis identifiés par le deuxième groupe concernent :

- ✚ les opportunités de commercialisation et de valorisation de productions agricoles alternatives,
- ✚ la compensation des services écosystémiques,
- ✚ la communication entre les acteurs,
- ✚ l'intégration précoce des enjeux environnementaux dans les activités de conseil,
- ✚ le renouvellement générationnel.

Il est à noter qu'un certain nombre de défis et besoins identifiés ne peuvent être traités par les seules interventions de la politique agricole, car ils nécessitent des adaptations ou des harmonisations législatives.

Afin de reconnaître les bénéfices environnementaux générés par les agriculteurs, le groupe souligne l'importance de rémunérer les services écosystémiques rendus. Actuellement, de nombreuses interventions se limitent à compenser les pertes de revenu liées à certaines pratiques, sans permettre aux agriculteurs de dégager un bénéfice.

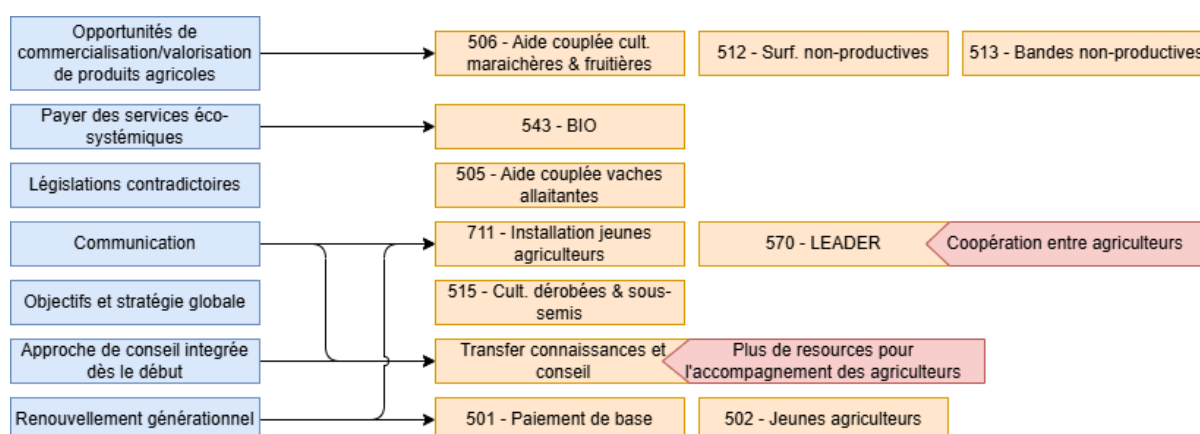
Un potentiel subsiste également pour promouvoir des cultures alternatives moins intensives en intrants (par exemple le chanvre), afin d'améliorer la qualité de l'eau et de l'air. Les agriculteurs se montrent favorables à ce type d'initiatives lorsque des débouchés en matière de transformation ou de commercialisation sont assurés.

Les services de conseil pourraient adopter une approche intégrée dès le début, en proposant un accompagnement holistique prenant en compte à la fois les exigences de production agricole et celles liées à la protection de l'environnement.

Afin de renforcer le dialogue entre les agriculteurs et les acteurs en charge de la protection de l'environnement, il est proposé de mettre en place des groupes de travail informels sur le terrain, réunissant agriculteurs et représentants des administrations concernées. Ces groupes pourraient formuler des avis et recommandations à destination de la politique agricole.

Les interventions correspondantes sont présentées dans la figure suivante :

Figure 2 Résultats du groupe 2



Groupe 3 : Développement rural

Les besoins et défis identifiés par le troisième groupe concernent :

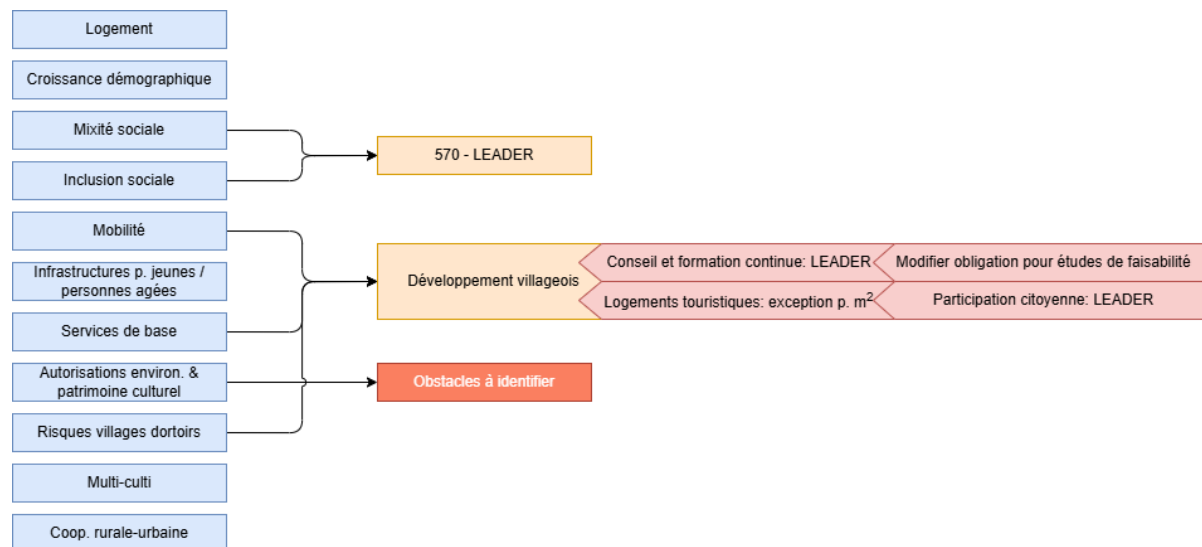
- ✖ la mixité sociale,
- ✖ l'inclusion sociale,
- ✖ la mobilité en zone rurale,
- ✖ l'accès aux services de base en zone rurale,
- ✖ les risques liés au développement de villages-dortoirs,
- ✖ les procédures d'autorisation relevant des acteurs de l'environnement et de la protection du patrimoine culturel.

Les outils existants en matière de développement rural permettent déjà, grâce à leur flexibilité, de répondre à un grand nombre de ces défis et besoins. Des ajustements mineurs sont toutefois proposés, notamment l'affectation de l'outil de participation citoyenne à l'intervention LEADER (plutôt qu'au développement villageois) ainsi que la modification, dans la loi agricole, de l'obligation de soumettre des études de faisabilité pour certains bénéficiaires des mesures de développement villageois.

Bien que les instruments soient globalement adaptés, il est néanmoins essentiel d'identifier les obstacles à la mise en œuvre de certains projets, en particulier les autorisations requises auprès des administrations environnementales et des services chargés de la protection du patrimoine culturel.

Les interventions correspondantes sont présentées dans la figure suivante :

Figure 3 Résultats du groupe 3



8. Divers

Aucune autre contribution n'est formulée sous ce point.

Sebastian HANS (sebastian.hans@ma.etat.lu)